

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

3^{ème} Concours

ADJOINT·E ADMINISTRATIF·VE PRINCIPAL·E

DE 2^E CLASSE TERRITORIAL·E

Session 2022

ÉPREUVE DE FRANÇAIS À PARTIR D'UN TEXTE

Question 1 : compréhension du texte

1A : D'après le dictionnaire Le Petit Robert, le féminicide est un « meurtre d'une ou plusieurs femmes ou filles en raison de leur condition féminine ».

1B : L'OMS a identifié quatre cas de féminicide :

- le féminicide intime commis par un conjoint, petit-ami ou époux, qu'il soit ancien ou actuel
- le crime d'honneur qui est un féminicide commis par un membre masculin ou féminin de la famille de la victime
- le féminicide lié à la dote qui est commis pas la belle-famille en cas de mésentente au sujet du versement de la dote
- le féminicide non-intime qui caractérise une agression sexuelle sans lien avec l'environnement familiale.

1C : Le meurtre d'une commerçante pour vol ne peut être considéré comme un féminicide dans la mesure où le genre de la victime ne constitue pas le motif du meurtre. L'argent ou les objets dérobés sont les seules motivations du geste. D'ailleurs, la commerçante aurait pu être un commerçant, le résultat aurait été le même, à savoir le meurtre.

1D : La France refuse de faire entrer le terme de féminicide dans sa législation à cause du « principe de neutralité du droit pénal qui ne distingue pas les genres ».

1E : La présidente de la Fondation des femmes déplore le manque de moyens dédiés à l'accompagnement des femmes malgré une prise de conscience croissante de la société.

1F : Les « téléphones graves danger » sont insuffisants pour répondre à la problématique car, certes, ils permettent aux femmes de parler, de dénoncer mais il faut qu'ensuite elles puissent être protégées, que leur dossier soit traité. Parler n'empêche pas d'être tuée !

1G : Entre 2018 et 2019, il y a eu 25 féminicides supplémentaires, soit une augmentation de 21%.

Question 2 : Vocabulaire

2A : « Législation » désigne l'ensemble des lois qui régissent la justice française.

« Grenelle » désigne un rassemblement d'interlocuteurs autour d'un sujet, en l'occurrence les violences faites aux femmes, afin d'y réfléchir en vue d'apporter des solutions.

2B : Synonymes :

Éradiquer : supprimer

Diligentées : menées.

Question 3 : Grammaire

- est : verbe être

3^{ème} groupe

présent de l'indicatif

- font : verbe faire

3^{ème} groupe

présent de l'indicatif

- sont protégées : verbe protéger voix passive : 1^{er} groupe

présent de l'indicatif

- sont traités : verbe traiter voie passive

1^{er} groupe

présent de l'indicatif

- finissent : verbe finir

2^{ème} groupe

présent de l'indicatif

- se faire tuer : verbe se faire tuer

infinitif

- déclarait : verbe déclarer

1^{er} groupe

imparfait de l'indicatif

Question 4 : orthographe

- dote → correct

- spécificités → spécificités

- faites → faites

- enquetter → enquêter